

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 96 (1999)
Heft: 4

Rubrik: Comptes rendus

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comptes rendus

Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture

Assemblée des délégués du samedi 13 février 1999, à Yverdon-les-Bains

Dans la magnifique Salle des débats de l'Hôtel de Ville, le président Jean-Michel Tenthorey ouvre la séance à 14 h 10 en apportant les salutations d'usage à l'assemblée.

Toutes les sections sont représentées. Une soixantaine de personnes ont pris part à notre assemblée, délégués, membres honoraires et invités confondus. Nous ont honorés de leur présence M^{me} Pierrette Roulet-Grin, préfète du district d'Yverdon, MM. Jean-Noël Pasteur, président du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, Georges Herbez, chef du Service forêts, faune, nature, Pascal Wulliamoz, Département AIC, Yves Peliaux, de Prométerre, Pierre-André Bonzon, inspecteur cantonal des ruchers, Frédy Grognoz, président de l'Association des inspecteurs, Fernand Bovy et Jean-Louis Roethlisberger, délégués SAR, ainsi que la presse, *24 Heures* et *Journal du Nord vaudois*.

Une minute de silence est respectée en l'honneur des collègues disparus.

Allocution du président

Jean-Michel Tenthorey rapporte les points essentiels de 1998. La lutte contre le varroa cause toujours beaucoup de soucis aux apiculteurs. La distribution des produits a été changée. Cette expérience a été fort enrichissante pour le comité. En effet le contact établi lors des distributions a permis à chacun d'être confronté avec la situation de chacune de nos régions. Les connaissances et la motivation sont différentes d'une région à l'autre et certainement influencées par les responsables régionaux. Un grand nombre d'apiculteurs affrontent le fléau avec beaucoup d'énergie et de volonté. Malheureusement il y a aussi ceux qui baissent les bras et qui par leur comportement mettent les ruchers voisins en danger. Il remercie l'inspecteur cantonal et les inspecteurs des ruchers pour le travail accompli.

Le Comptoir suisse est une fenêtre importante pour l'apiculture. Il est difficile de chiffrer le résultat d'une telle démarche. Il est agréable de rencontrer sur le stand nombre d'adultes et d'enfants attentifs aux merveilles du monde des abeilles. L'emplacement qui nous a été imposé en 1997 ne convenait pas. En 1998 nous avons obtenu un stand mieux situé, moins coûteux mais difficile à utiliser avantageusement.

Notre fédération vit au rythme des aménagements du monde moderne et de ses restructurations. L'image du produit que l'on commercialise est un facteur important du maintien de l'apiculture. Le travail de nos prédécesseurs porte encore ses fruits. Nous jouissons d'une image garante de qualité et d'authenticité, il est important de la maintenir et de la développer. L'apiculture est composée d'un grand nombre d'apiculteurs différents, complémentaires et passionnés. Cette richesse est un atout indiscutable face aux adaptations incontournables de notre temps. Des structures simples, indépendantes, complémentaires, où chacun peut influencer les choix et les décisions, ont toutes les chances de réussir. Avec la participation des inspecteurs des ruchers, des moniteurs-éleveurs, des contrôleurs du miel et des conseillers apicoles, l'apiculture vaudoise a les outils indispensables pour évoluer.

Le président termine son rapport en remerciant tous ceux qui œuvrent au progrès de l'apiculture ainsi que les instances dirigeantes de notre canton qui sont à l'écoute de nos préoccupations.

Rapport du caissier

Antoine Magnenat distribue un relevé des comptes 1998, de la Fédération et de la caisse des acariens. Les comptes de la Fédération font apparaître un bénéfice de



Fr. 654.44. Au 31.12.98 notre fortune se monte à Fr. 11 303.62. Le budget 1999 laisse présumer un déficit de Fr. 200.–.

La caisse des acariens présente un fonds de Fr. 112 378.95, soit une diminution de Fr. 1420.40 par rapport au 1.1.98. Fr. 7700. – de stock de matériel sont compris dans ce fonds.

Les comptes ont été vérifiés par MM. Roger Degoumois et Georges Sonnard, respectivement des sections des Alpes et Lucens. De leur rapport il ressort que sur la base des pièces justificatives les comptes sont exacts et correctement tenus. Les deux comptes sont acceptés par l'assemblée et décharge en est donnée au caissier, au comité et aux vérificateurs.

Un grand merci est adressé à Antoine Magnenat qui quitte le comité après avoir tenu minutieusement la caisse durant 6 ans. Un cadeau lui est remis.

Vulgarisation

Jean-Claude Rossier relève qu'en 1998 la vulgarisation apicole vaudoise a porté son effort, comme depuis quelques années déjà, sur deux fronts.

Le premier concerne l'enseignement de la lutte à mener avec les moyens chimiques ou biologiques contre la varroase. Les moyens chimiques d'utilisation simple ayant démontré leur limite d'efficacité, sont de plus en plus relevés par les moyens biologiques, pour le plus grand bien de la santé de l'abeille et de la sauvegarde des produits de la ruche. Dans le domaine des produits biologiques, nos conseillers ont été d'un précieux secours, car il ne suffit pas seulement d'utiliser ces produits, faut-il encore le faire correctement.

Le deuxième front d'activité des conseillers a porté sur la diffusion des connaissances en apiculture. De nombreux cours ont été consacrés à transmettre leur savoir et leur passion aux jeunes des écoles, aux aînés, lors des différents comptoirs et autres manifestations. Les comités des sections ne doivent pas craindre de faire appel aux conseillers pour animer les assemblées, les visites de ruchers et les rencontres diverses.

Trois membres, trois amis, ont donné leur démission pour raison d'âge, de santé ou pour laisser la place à une autre personne. Il s'agit de MM. Pierre Rod, Philippe Liniger et Denis de Buren. Ils sont chaleureusement remerciés pour leur passion, leur disponibilité et leur savoir donnés à notre apiculture. Après ces démissions, l'effectif passe à 14 conseillers (10 SAR et 4 Vaud). La SAR a fait paraître dans sa Revue le cahier des charges des conseillers apicoles. Chacun est prié de le lire attentivement et de le mettre en pratique.

Moniteurs-éleveurs

Pierre-André Bonzon précise que la tendance évoquée l'an passé se confirme, l'ensemble des moniteurs faisant un effort évident dans leur propre rucher, souvent au détriment des cours donnés. On ne peut pas faire des reproches à nos vulgarisateurs qui mettent tout en œuvre pour conserver leur cheptel et démontrer par ce fait qu'ils maîtrisent parfaitement la situation. Si l'on veut être crédible, le moniteur doit pouvoir démontrer ses capacités en ouvrant les portes toutes grandes de son apier aux apiculteurs intéressés et en présentant un rucher exemplaire. Par son travail et une conduite de rucher rigoureuse, le moniteur peut prouver que l'apiculture reste un plaisir. C'est en consentant à faire quelques efforts que nous pourrons sauvegarder nos protégées. Le rôle de la vulgarisation sera déterminant pour les années futures.

La saison 1998 se termine sur une note un peu morose. En effet les rangs des moniteurs s'éclaircissent à la suite des démissions de M^{me} Sudan et de M. Tenthorey. M^{me} Johanna Sudan est chaleureusement remerciée pour le sérieux et l'efficacité de son travail durant les quinze années passées au sein du groupement. Chacun ose espérer qu'en ayant côtoyé si assidûment ces moniteurs doux comme des faux bourdons, elle gardera la fécondité et l'ardeur à la tâche pour ses amies de longue date, les carnica. Quant à Jean-Michel Tenthorey ce n'est pas une accoutumance à la sélection qui le tracasse, mais plutôt un manque de temps. Il préfère se retirer pendant qu'il est temps plutôt que



de ne pouvoir contribuer pleinement à sa mission d'éleveur patenté et de sélectionneur chevronné. C'est tout à son honneur qu'il cède la place après 10 ans de précieuse collaboration au sein du groupement. Encore de chaleureux remerciements à ces deux collègues qui nous quittent ainsi qu'aux moniteurs restants.

Contrôle du miel

Michel Renevier nous donne lecture de son rapport. 1998 nous a apporté illusions ou désillusions, récompense ou amertume. La récolte a été relativement bonne dans l'ensemble du canton, mais une fois de plus, le miel de sapin nous a posé un lapin.

Le nombre des contrôles analytiques en 1998 a été nettement supérieur à celui de l'année précédente, soit :

En 1997 il a été effectué 314 contrôles pour 75 319 kg de miel. En 1998 il a été effectué 471 contrôles pour 119 043 kg de miel.

Il est heureux de constater que les apiculteurs attachent plus d'importance à la maturité du miel; les bonnes conditions atmosphériques de l'été ont également œuvré dans ce sens. Seuls 3 miels ont été refusés (14 en 1997) pour une teneur en eau supérieure à 18,5%. Les deux contrôleurs analytiques de la FVA (Cherpillod et Renevier) ont suivi avec beaucoup d'intérêt un cours d'analyse sensorielle des miels, mis sur pied à Grange-Verney par la Confrérie du Grand Apier, donné par M. Michel Gonnet, ingénieur INRA, et un cours sur l'analyse pollinique des miels organisé à Berne par la FSSA.

Etat sanitaire du rucher vaudois

M. Pierre-André Bonzon, inspecteur cantonal des ruchers, ouvre son rapport en nous parlant des loques.

La loque américaine. La saison écoulée dix cas ont été déclarés dans les localités de Cheseaux, Aigle, Villars-le-Grand, Cottens, Lovatens, Montricher, Yens et Denens. En ce qui concerne les quatre dernières localités, il s'agit de récurrences dont il ressort que les mesures d'assainissement partiel des ruchers contaminés sont délicates. En effet, en brûlant uniquement les colonies atteintes et celles qui présentent des doutes, certaines incertitudes demeurent à l'égard de colonies apparemment saines. Sur l'ensemble des ruchers atteints, deux pavillons ont été incinérés en raison de leur état de délabrement et un autre a été désaffecté, car son propriétaire estimant avoir dépassé l'âge a préféré cesser toute activité apicole. Par ailleurs, deux ruchers ont été assainis par la destruction de toutes les colonies qui y résidaient et une désinfection approfondie du matériel encore en état de servir a été opérée.

La loque européenne. Quatre cas sont à signaler à Morges, Romanel-sur-Morges, Les Avants et Orny. Dans cette dernière localité, l'infection a été décelée dans un rucher importé de France qui a vu ainsi sa quarantaine prolongée.

L'acariose des trachées, dont on sait quels effets pervers elle génère, a touché huit ruchers. Ces cas récurrents réapparaissent sporadiquement dans des régions connues pour abriter ce genre de phénomène.

Le varroa et la varroatose (ensemble des perturbations causées par le parasite et ses effets secondaires) sévissent d'une manière généralisée, parfois virulente. Les emplacements des ruchers ne jouent pas un rôle déterminant pour expliquer en partie ce phénomène. En revanche, les apiculteurs portent une responsabilité certaine quant au degré d'infestation de leurs colonies. L'effort consenti par le SVET et la FVA pour distribuer les acaricides a débouché sur un succès réjouissant, couvrant ainsi les besoins de 13 000 ruches sur les 15 300 colonies recensées. Il est en revanche navrant de constater que certains apiculteurs négligent ces moyens-là, pourtant avérés. Ils préfèrent avoir recours à des substances de provenance étrangère qui ne sont pas homologuées, voire inappropriées. Ces lacunes sont hélas à l'origine de foyers dont la contamination s'étend aux colonies voisines.

La section apicole de Liebefeld poursuit ses efforts en nous communiquant les enseignements tirés de ses recherches. Si dans la précipitation, certains acaricides n'ont pas encore été suffisamment expérimentés, il est de notre devoir, en qualité d'agents sani-



taires et apiculteurs, de cultiver cette collaboration en leur faisant part de nos observations afin de tendre à un perfectionnement constant.

Le noséma, qui demeure un problème latent mais toujours d'actualité, affecte encore de trop nombreux ruchers. L'époque et la qualité de l'alimentation d'automne ainsi qu'une hygiène lacunaire contribuent notamment à l'essor de cette maladie que tout apiculteur avisé peut écarter.

Le retour des **maladies cryptogamiques** est sans doute lié pour une grande part à la varroase. Il s'agit alors de procéder par l'élimination des colonies infectées, puis de sélectionner des abeilles plus résistantes, actives et meilleures nettoyeuses.

A ce jour, aucun nouveau produit n'a été homologué. La demande faite pour l'API-VAR a été retirée (base d'Amitraze). Sur les conseils judicieux de la section d'apiculture du Liebefeld, les huiles essentielles et les acides organiques restent les ingrédients de base de la lutte alternative contre la varroase. Le statu quo demeure pour 1999.

Réorganisation de l'inspection. Le niveau de connaissance des inspecteurs des ruchers sera amélioré grâce au contenu des cours dispensés qui se voudront plus poussés et un perfectionnement sans cesse renouvelé. Cette fonction ne sera confiée qu'à des personnes intègres, motivées et faisant preuve de bonne volonté.

Le territoire vaudois qui est divisé actuellement en 38 cercles d'inspection pourrait être ramené à 19 cercles équivalant aux districts. Il est prévu un inspecteur des ruchers responsable avec un adjoint pour les districts comptant plus de 1000 ruches. Le poste de suppléant à l'inspecteur régional est assuré par son adjoint ou l'inspecteur du district voisin. Les agents sanitaires qui demeureront seront considérés comme des auxiliaires à la disposition de l'inspecteur régional et de l'inspecteur cantonal. Par les départs naturels pour raison d'âge et les démissions, en quelques années l'effectif des inspecteurs diminuera de 50% pour se stabiliser approximativement à 35 agents.

Comptoir Suisse 1998

Jean-Louis Roethlisberger remercie toutes celles et ceux qui ont œuvré au Comptoir et participé à valoriser le miel ainsi que nos abeilles. D'après un sondage effectué auprès de diverses personnes, il semblerait que le nouvel emplacement convienne mieux, bien que le stand ne soit pas très fonctionnel. Une nette diminution de la vente du miel a été constatée. En 1998 il a été vendu 171,75 kg de miel, soit une diminution de 34% par rapport à 1997. Le Comptoir 1998 a laissé un déficit de Fr. 1385.15. Deux sections n'ont pas joué le jeu pour livrer le miel. Suite à ces défections une nouvelle formule est proposée pour 1999. Cette nouvelle méthode devrait motiver davantage les apiculteurs à faire connaître l'évolution de l'apiculture et la promotion du miel.

Comptoir Suisse 1999, du 9 au 20 septembre

Le comité propose la stratégie suivante :

- Stand tenu par les sections qui fournissent le personnel (4) et vendent leur miel, le personnel œuvrant au stand n'est plus payé, tirage au sort pour la désignation du jour et de la section.
- La FVA met à disposition le stand monté et équipé, fixe le prix de vente du miel, fournit gratuitement quatre entrées par section engagée, met journallement un fonds de caisse à disposition et affiche le nom de la section engagée.

A l'unanimité les délégués approuvent cette nouvelle formule. Le tirage au sort donne le résultat suivant :

Lucens, jeudi 9; Payerne, vendredi 10; Chamossaire, samedi 11; Orbe, dimanche 12; Morges, lundi 13; Lausanne, mardi 14; Côte vaudoise, mercredi 15; Pays-d'Enhaut, jeudi 16; Grandson, vendredi 17; Bière, samedi 18; Les Alpes, dimanche/Jeûne 19; Avenches, lundi/Jeûne 20.

Les sections qui n'ont pas été tirées au sort seront les premières en liste en 2000.



Nomination d'un membre au comité

Pour remplacer Antoine Magnenat, démissionnaire, Piguet présente Henri Geissbuhler, président de la section d'Avenches et inspecteur du district. Il est nommé par acclamation.

Création d'un label vaudois

Un dossier complet ayant été remis aux délégués le 14 janvier dernier, le président présente succinctement ce projet. Il précise qu'en application du règlement du 22 janvier 1997 pour la promotion des produits agricoles vaudois, l'Etat participerait à raison de 50% du prix de la création du label et par la suite à 35% des frais de publicité (comptoirs, expositions, etc.). Le contrôle SAR subsisterait tel qu'il est actuellement. Cependant, pour obtenir un label vaudois des exigences particulières sont prévues. 5% des exploitations dont le miel est contrôlé seront visitées par le responsable analytique de la FVA et 1% des échantillons de miel soumis à une analyse complète dans un laboratoire. Les frais supplémentaires engendrés par ces contrôles devraient être couverts par la vente des labels dont le prix correspondrait à ceux de la SAR. La marque « MIELA-TURA » n'est pas très heureuse et chacun est prié de faire des propositions pour un nom plus porteur. Le contrôle du miel reste volontaire et facultatif. L'assemblée accepte le principe de la création d'un label, mais le cahier des charges devra être approuvé par l'assemblée en 2000.

Brochure « Méthodes de lutte alternative contre Varroa »

Cette brochure est éditée par la section apicole du Liebefeld. Le président propose que ce fascicule soit acheté par la caisse des acariens et distribué gratuitement à tous les apiculteurs. Après votation, ce projet est accepté et 1300 exemplaires sont commandés.

Vérification des comptes 99 et assemblée 2000

Les sections de Lucens et Morges sont désignées pour vérifier les comptes 1999 et la section du Gros-de-Vaud pour mettre sur pied l'assemblée des délégués de février 2000.

Ont également pris la parole :

M^{me} Pierrette Roulet-Grin, préfète du district d'Yverdon. Elle nous félicite d'avoir choisi le sud du lac de Neuchâtel pour nos assises. La capacité d'ouverture de cette région lacustre ne date en effet pas de nos jours : entre autres célébrités, Jean-Jacques Rousseau ne disait-il pas qu'il aurait souhaité y demeurer, et Henri Pestalozzi n'y installa-t-il pas son renommé institut scolaire ?

Elle nous donne un bref aperçu de son district. Le district d'Yverdon sait compter au moins jusqu'à trois en ce qui concerne ses particularités

- Pour illustrer le nombre 1, on notera qu'il est le premier du canton quant au nombre des communes, qu'il comprend 39 localités, dont la population s'échelonne de 40 habitants pour Villars-sous-Champvent à 24 000 résidents pour Yverdon-les-Bains.
- Pour le nombre 2, on constate que son chef-lieu est la deuxième ville du canton par l'importance de sa population.
- Enfin le chiffre 3 formule quant à lui excellemment ses principaux cours d'eau (la Menthue, la Thièle et l'Arnon) qui lui ont donné son aspect physique.

Un aspect bien aimable par ailleurs : telle une agréable bourgeoise alanguie dans la plaine de l'Orbe, s'appuyant d'un coude sur le Gros-de-Vaud, l'autre bras posé sur les premiers contreforts du Jura, le regard tourné vers le Jorat, alors que ses pieds traînent avec indolence dans les vagues de la pointe sud du lac de Neuchâtel.

Dans le bref portrait de la région qui vous accueille, on n'oubliera pas les vignes dont les divers produits se partagent en deux appellations, les Côtes-de-l'Orbe et Bonvillars. Si le district n'a pas l'habitude de mettre de l'eau dans son vin, c'est tout naturel : il est riche en eaux, qui peuvent être thermales ou minérales. La densité des PME de la région



prouve que l'économie se porte bien. Les jeunes du Nord vaudois ont la chance de trouver sur place quasi tous les lieux de formation qui mènent à un métier.

Le 7 avril 2001 s'ouvrira la liaison autoroutière directe avec la capitale fédérale et la Suisse alémanique. Suivra quelques années plus tard l'achèvement de l'A5 conduisant à Neuchâtel.

Aujourd'hui, le but principal est de viser un développement durable en attirant des entreprises dans la région. Une région qui possède en ce moment un important vecteur de communication avec la future Exposition nationale, manifestation qui ouvrira une de ses têtes de pont le 3 mai 2001 sur les plages d'Yverdon-les-Bains.

M. Georges Herbez, chef du Service forêts, faune, nature. Il remercie la FVA pour l'invitation qu'il honore pour la première fois depuis une dizaine d'années. Il serait souhaitable de trouver sur le marché un miel avec un label, un drapeau vaudois ou encore le Château de Chillon. Sans l'apiculture la nature ne serait pas ce qu'elle est car les abeilles sont indispensables pour les fleurs et les fruits. Selon la loi forestière on n'a pas le droit de construire en forêt. La ruche a sa place tant en forêt qu'en lisière. Les autorisations pour les ruchers mobiles sont assez souples. Cependant il est recommandé de contacter le propriétaire de la forêt avant de placer des ruches à un endroit. Avec autorisation un rucher d'une dizaine de colonies peut être implanté en forêt, mais cette construction doit être et rester un rucher exploité par un apiculteur et non devenir un week-end. Il félicite les apiculteurs pour l'enthousiasme qu'ils portent à leurs chères abeilles.

M. Pascal Wulliamoz, du Département de l'AIC. Il apporte les salutations de M. Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture. Vu la situation économique et l'ouverture du libre marché il ne peut qu'encourager l'opportunité de créer un label vaudois pour le miel. L'Etat a encore un peu d'argent pour financer des actions de promotion coordonnées en faveur de certains produits, tels que le miel. Pour la vulgarisation le budget 1999 prévoit Fr. 19 000. —.

M. Yves Pellaux de Prométerre. A entendre nos débats sur la mise en valeur et la vente des produits de la ruche il s'aperçoit que les apiculteurs et les agriculteurs sont à la même enseigne. Même pour un hobby tel que l'apiculture il faut toujours plus de professionnalisme pour avoir une place sur le marché. La création d'un label est une bonne formule. Il nous souhaite beaucoup de succès pour l'avenir.

A 16 h 20, le président clôt l'assemblée et nous demande de passer à l'étage inférieur où la Municipalité d'Yverdon-les-Bains nous offre un agréable apéritif.

Au cours de celui-ci M. Jean-Noël Pasteur, président du Conseil communal, nous présente sa cité. Des 3 rues savoyardes (Lac, Milieu et Four), la ville passa à 12 au début du siècle dernier pour arriver à plus de 160 de nos jours. Quant aux habitants, il y en avait 2000 au XVIII^e siècle, 3600 au siècle suivant, 8000 à l'aube du XX^e siècle et à nos jours 24 000. Depuis une quinzaine d'années, les Yverdonnois ont ressenti la nécessité de diversifier à tout prix une économie faiblissante, figée dans une industrie mécanique en constante régression. Ainsi la ville a rouvert son Centre thermal et restauré le Grand Hôtel. Cité thermale et touristique, Yverdon-les-Bains se veut aussi une ville de la technologie d'avant-garde. Ainsi Y-Parc, premier centre scientifique et technologique de Suisse, a été ouvert avec l'appui des 6 cantons romands, des cantons de Berne et du Tessin.

L'Exposition nationale sera un événement, un lieu de rencontres, une fête, un voyage, l'occasion de conforter la réalité helvétique de 2001 avec l'avenir.

Le premier magistrat de la ville est heureux de nous donner rendez-vous en 2001 à Yverdon-les-Bains pour y visiter l'Expo.

Un grand merci à la commune d'Yverdon-les-Bains pour son chaleureux accueil et à Jean-Paul Cochard pour l'organisation de cette belle journée.

Le secrétaire: B. Cherpillod



Fédération neuchâteloise d'apiculture

A titre d'information, nous avons nommé un nouveau président pour la fédération neuchâteloise. Il s'agit de Didier Gigon, rue de la Paix 5, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. (032) 968 63 08. Toute correspondance pour notre fédération est à envoyer à son adresse.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du vendredi 26 février 1999

Elle s'est tenue à l'Hôtel de la Croix-Fédérale au Crêt-du-Loche, le vendredi 26 février 1999 à 20 heures, avec l'ordre du jour suivant:

1. Salutations
2. Appel
3. Procès-verbal de l'assemblée 1998
4. Correspondances
5. Rapports: du président, du caissier, des vérificateurs des comptes
6. Nomination d'un nouveau président
7. Nominations des vérificateurs
8. Budgets 1999
9. Rapports de l'inspecteur cantonal, du responsable de la vulgarisation, du responsable de l'élevage, de la responsable du contrôle du miel
10. Activités 1999
11. Assemblée des délégués SAR du 20.3.99
12. Divers

Salutations

Le président Virgile Odiet ouvre l'assemblée à 20 h 10 en saluant les participants. La Fédération déplore la disparition de trois apiculteurs, soit Paul Castella, Joseph Manzoni et Lucien Chollet. Une minute de silence est observée en leur mémoire.

Appel

La liste des présences porte la signature de 18 membres. Pas d'excusé.

Correspondance

L'assemblée prend connaissance de la lettre de démission de notre président .

Rapport du président

Virgile nous relate les faits de l'année 1998. La récolte peut être qualifiée de moyenne. Le printemps favorable a permis une récolte de miel de fleurs; par contre, il n'y a pas eu de récolte de miel de sapin. La journée cantonale s'est déroulée au Gros-Crêt, sur les hauts de La Chaux-de-Fonds. La section de La Chaux-de-Fonds a parfaitement organisé cette journée à la satisfaction de tous. Le président remercie et félicite les organisateurs.

Rapport du caissier

Michel Fahrny nous donne lecture des comptes 1998 de la fédération. Ceux-ci bouclent avec une augmentation de la fortune de Fr. 259.22. Celle-ci s'élève au 31.12.1998 à Fr. 25 045.12.

Rapport des vérificateurs

La Société des Montagnes neuchâteloises était désignée pour vérifier les comptes 1998. Ils ont été trouvés en ordre par MM. André Rérat et Sylvain Robert. Ils demandent à l'assemblée de les accepter avec remerciements au caissier.

Les trois rapports ci-dessus sont acceptés par l'assemblée.



Nomination d'un nouveau président

Notre président a reçu deux lettres de candidats à la présidence. Il s'agit de Rose Aubry et de Didier Gigon. Vu qu'il y a deux candidats, le vote aura lieu à bulletin secret. 16 bulletins sont délivrés. Didier Gigon obtient 9 voix et Rose Aubry 7 voix. Est élu président de la fédération Didier Gigon de la section de La Chaux-de-Fonds.

Nomination des vérificateurs

Pour les comptes 1999, c'est au tour de la section de La Chaux-de-Fonds de désigner 2 vérificateurs. Le caissier nous rappelle le tournus qui fait foi: comptes 1998, Montagnes neuchâteloises; 1999, La Chaux-de-Fonds; 2000, Côte neuchâteloise; 2001, Val-de-Ruz; 2002, La Béroche; 2003, Val-de-Travers.

Budget

Le budget 1999 laisse entrevoir un bénéfice de Fr. 11.–.

Rapport de l'inspecteur cantonal

Dans son préambule, Pierre Paratte s'inquiète de l'importante diminution des colonies dans le canton. Le traitement de la varroase n'étant plus imposé par l'autorité en serait-il la cause? Pour ce qui est de l'état sanitaire, rien à signaler pour le noséma. Deux cas d'acariose ont été signalés sur la commune de Bevaix et trois cas de loque américaine se sont déclarés dans la région de Lignièrès. Au total, 30 colonies ont été détruites par le feu et le territoire de la commune de Lignièrès mis sous séquestre. Concernant la varroase, la lutte est organisée par les conseillers apicoles et les responsables des sociétés. Des cours pratiques avec démonstration des divers moyens de lutte sont expliqués. Malheureusement, ces réunions sont suivies par un trop petit nombre d'apiculteurs! Concernant les mesures préventives contre les épizooties, il a été procédé à l'inspection de tous les ruchers des cercles 2 (Boudry) et 4 (Val-de-Ruz) les 18 et 25 avril 1998. Pierre Paratte remercie tous les apiculteurs de ces deux districts pour le bon accueil qui a été réservé aux inspecteurs. Il remercie également ces derniers pour le sérieux du travail effectué. Les éleveurs se sont rendus dans les stations de Vermeilley, Tovassières, Moléson et au Mont-Dar. Il est à relever la très bonne fréquentation de la station neuchâteloise. Les moniteurs-éleveurs se sont rendus à la station de Bonatschiesse. Le recensement des ruchers au 1^{er} novembre 1998 fait constater une diminution de 435 colonies. Par district, les chiffres sont les suivants:

- Neuchâtel: 46 ruchers (–1), 321 colonies (–69);
- Boudry: 93 ruchers (–13), 862 colonies (–56);
- Val-de-Travers: 77 ruchers (+2), 639 colonies (–59);
- Val-de-Ruz: 72 ruchers (–2), 772 colonies (–64);
- Le Locle: 58 ruchers (–), 565 colonies (–86);
- La Chaux-de-Fonds: 69 ruchers (–1), 611 colonies (–101).

Les inspecteurs de cercles et les inspecteurs suppléants se sont réunis le 10 mars 1998 à Môtiers pour une assemblée générale à laquelle participa le vétérinaire cantonal M. Gobat. Dans sa conclusion, l'inspecteur cantonal remercie tous les collaborateurs qui lui ont, à divers titres, accordé leur soutien dans l'accomplissement de sa tâche. La mise en discussion de ce rapport amène la discussion sur la varroase. Michel Jaccard s'étonne qu'il n'y ait eu qu'un seul cas de perte de colonie signalé au vétérinaire cantonal, alors que la diminution pour 1998 s'élève à 435 colonies. Sur ce nombre, à part quelques colonies qui sont mortes de faim et les 30 détruites en raison de la loque, le solde peut être aisément mis sur le compte de notre parasite varroa. Willy Debély rappelle que ce problème est identique sur le plan suisse, puisque seuls 12 cas ont été signalés pour toute la Confédération. Ce qui fait dire au Dr Schmid du Service vétérinaire fédéral qu'il n'y a pas de problème de varroas en Suisse! Il est donc impératif que les apiculteurs signalent à leur inspecteur chaque colonie perdue en raison de la varroase. Ces cas seront ensuite transmis au vétérinaire cantonal.



Rapport du responsable de la vulgarisation

Michel Fahrny nous lit son rapport sur les activités 1998 des 3 conseillers apicoles. Le « petit dernier » a passé avec succès ses examens après avoir suivi les cours de conseiller dispensés par la SAR. Gilbert Dey est félicité. A noter qu'il commence en fanfare puisqu'il a déjà mis sur pied un cours pour débutants en 1999 et qu'il a déjà reçu 60 inscriptions ! Gilbert Dey remplace Jean Bichet que nous remercions encore pour ses 20 ans d'activité en tant que conseiller apicole. En 1998, les 3 conseillers ont donné des cours et organisé des visites de rucher au service des apiculteurs ou de jeunes (pas-seport-vacances). Michel nous rappelle que le varroa est toujours là et que la vigilance est de rigueur. Les traitements alternatifs empêchent la perte de colonies. L'année 1998 a été marquée par une forte mortalité des abeilles. Le varroa n'est pas étranger à ce genre de chose, soit au premier degré par infestation trop importante, soit au second degré par des traitements non appropriés ou inefficaces. En conclusion, Michel lance cet appel : « Continuez en 1999 la lutte antivarroas et n'hésitez pas à poser des questions à vos conseillers apicoles. »

Rapport du responsable des moniteurs-éleveurs

Le groupe des éleveurs comprend 5 moniteurs sous la responsabilité de Claude Bourquin. L'activité du groupe a débuté à Grangeneuve le 7 mars 98 avec le président romand Fernand Métrailler et Charles Maquelin, chef technique. Le 1^{er} juin a lieu le pointage des colonies avec la participation de tous les moniteurs, ainsi que Yves Gavillet, Willy Debély, Charles Maquelin et les moniteurs du Jura bernois. Didier Gigon, François Mojon et Eric Amstutz organisent un cours d'élevage.

Activités dans les stations :

- Bonatchiesse : 129 ruchettes, 117 fécondées, 91 %,
- Tovassière : 304 ruchettes, 241 fécondées, 83 %,
- Moléson : 58 ruchettes, 51 fécondées, 90 %,
- Vermeilley : 34 ruchettes, 29 fécondées, 85 %.

Total : 525 ruchettes montées en station. A ce chiffre, il faut ajouter 184 ruchettes déposées au Mont-Dar (NE). Ce chiffre est en diminution par rapport à 1997 où il y en avait 736.

Début avril 1998, nous avons déploré le décès de notre ami Paul Castella. Nous perdons en lui un très grand moniteur, toujours dévoué. Encore merci, cher camarade !

Rapport de la responsable du contrôle du miel

Rose Aubry signale que 39 échantillons de miel ont été contrôlés, pour un total de 6615 kg provenant de 666 ruches. Moyenne par colonie : 9,932 kg. 6981 labels ont été délivrés et Fr. 1364.55 payés à la SAR.

Détail par section :

- La Béroche : 9 échantillons/2140 kg,
- La Chaux-de-Fonds : 9/1095 kg,
- Montagnes neuchâteloises : 4/660 kg,
- Val-de-Ruz : 16/2545 kg,
- Val-de-Travers : 1/175 kg.

Activités 1999

En 1999, il n'y aura pas de journée cantonale (tourneus bisannuel). Prochaine journée en l'an 2000 qui sera organisée par la section de la Côte neuchâteloise. La Fédération sera présente les 9 et 10 octobre 1999 à Planeyse (Colombier) lors des journées et concours de bûcheronnage. Une commission est nommée pour l'organisation de cette manifestation. Les collègues Michel Jaccard, Jean-Pierre Crétenet et Annelise Blanchoud se proposent pour en faire partie. Merci à eux ! Les séances du comité du printemps et de l'automne seront à nouveau organisées dans un rucher d'un membre du comité.



Assemblée des délégués SAR

Rose Aubry déplore que la liste du contrôle des miels de la fédération neuchâteloise qui a paru dans la *Revue suisse d'Apiculture* de janvier/février 1999 comporte autant d'erreurs. En effet, seules les colonnes « nombre d'échantillons » et celle du « nombre de labels » sont exactes. Toutes les autres sont de la pure fantaisie ! Ce problème était déjà paru en 1998. Rose se pose la question du pourquoi remplir des tabelles détaillées quand l'on voit le résultat sur le journal ! Elle interviendra lors de l'assemblée des délégués SAR le 20 mars. Willy Debély signale que chaque membre du comité SAR est responsable de son secteur. Il ne peut donc pas répondre sur ce point. Il précise toutefois à l'assemblée que la numérotation sera à nouveau rétablie sur les labels sitôt les anciens stocks épuisés. Pour ce qui est de l'ordre du jour de l'assemblée des délégués SAR, il n'y a rien de spécial, si ce n'est le remplacement de 4 membres du comité. Il s'agit des membres des cantons du Jura, Fribourg, Genève et Valais. Pour ce dernier canton, il est possible de nommer un membre d'un autre canton, le Valais ayant encore un délégué. Michel Jaccard pose ensuite la question concernant le résultat des comptes Apimondia. Willy répond que l'affaire est difficile. Une solution semble se dessiner. Alors... patience !

Divers

Le président de la Côte neuchâteloise Philippe Kupfer lance une OPA pour une fusion de sa section avec une autre société. Actuellement forte de 42 membres (chiffres en diminution), la Côte neuchâteloise a des comptes sains ! Quelle section souhaiterait vivre une vie à deux ? Renseignements et inscriptions auprès de Philippe...

La section apicole du Liebfeld édite une brochure « Méthodes de lutte alternative contre Varroa » au prix de Fr. 1.-. Sur décision de l'assemblée, la fédération neuchâteloise offrira cette brochure à chacun de ses membres. Les sections sont responsables de la distribution.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 21 h 45.

Le secrétaire: Daniel Deleury

Société d'apiculture de Bière et environs

Procès-verbal de l'assemblée générale du 17.2.99 au foyer du nouveau collège à Bière

L'assemblée étant convoquée pour 20 h, c'est à 20 h 15 que M. le président ouvre la séance par les salutations d'usage et les souhaits de bienvenue aux 20 personnes présentes. Il adresse un salut tout particulier aux nouveaux venus, soit M. Brand, de Saubraz, qui est notre inspecteur des ruchers et M. Joseph Fera, qui nous vient de Gland. Il demande ensuite à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence pour honorer la mémoire de deux fidèles disparus, soit M^{me} Louise Sahli, épouse d'Armand, qui a toujours assisté fidèlement à toutes nos manifestations, et M. Paul Urben, d'Apples. MM. Walter Gaumann, Hubert Mattille et Rémy Thévenaz se sont excusés, alors que M^{mes} Marianne Tellenbach et Nelly Blotin sont des nôtres, ainsi que MM. Francis Bolay, Bernard Favre, André Chevalley, Pierre Wacht, Fernand Bovy, Daniel Liotard, Daniel Morel, Ernest Tellenbach, Laurent Bertholet, Jean-Daniel Wyss, Charly Cart, Henri Liardon, Joseph Fera, Armand Sahli, Jean-Paul Brand, Jean-Claude Rossier, Jean-Jacques Jotterand et votre serviteur. M. le président nous propose l'ordre du jour qui est accepté sans opposition. Les listes de présences circulent déjà et nous pouvons passer directement au point 2.

2. Lecture du PV de l'assemblée générale 1998

Le maître de cérémonie passe la parole au secrétaire pour la lecture du PV 1998. Cette prose ne suscite ni question ni opposition, elle est adoptée à l'unanimité avec remerciements à son auteur.



3. Rapports

3.1. Rapport présidentiel

Dans son très intéressant rapport notre guide se plaît à relever la bonne vitalité de notre honorable société. Il constate avec plaisir que nous quittons la queue du classement des sociétés membres de la FVA pour ce qui concerne le nombre de membres. Il constate qu'il est réconfortant de stabiliser notre effectif malgré la diminution de 10% des membres au niveau romand. Il se réjouit de l'arrivée de nouveaux membres. Il souligne aussi la bonne santé financière de la société grâce aux lotos de l'USL et à la tombola organisée lors de la broche. Il remercie le secrétaire pour les lots qu'il collecte à cette occasion auprès des commerçants de Bière. Il remercie les membres pour leur toujours forte participation lors de chaque manifestation et il souligne que ceci est toujours un encouragement pour le comité.

Dans ces moments difficiles pour l'apiculture il nous recommande de rester unis et de tirer tous à la même corde si possible aussi tous dans la même direction. Il termine en souhaitant à chacun une fructueuse année apicole.

3.2. Rapport du caissier

L'ami Jean-Claude passe ensuite la parole à notre grand trésorier qui nous donne l'état de nos finances à fin 1998. Je note quelques chiffres au passage: fortune au 31.10.97: Fr. 3565.25; fortune au 31.10.98: Fr. 5460.45, soit Fr. 188.25 par membre. Donc une augmentation de fortune de Fr. 1895.20. La fortune en marchandises diverses se monte à Fr. 358.90. La fortune en espèces sonnantes et trébuchantes se monte à Fr. 5101.55. Merci Jean-Jacques pour ces nouvelles et s'il te plaît donne enfin ta recette à nos ministres cantonaux et fédéraux.

3.3. Rapport de la commission de vérification des comptes

Laurent Bertholet rapporte au nom de ladite commission. Il souligne la bonne tenue et la précision des comptes. Il remercie notre grand argentier pour son accueil lors de la séance de vérification et le félicite pour son travail. Il demande à l'assemblée d'adopter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge au comité, au caissier et à la commission.

Mis aux voix, ces deux rapports sont acceptés à l'unanimité.

3.4. Rapport du contrôleur du miel

C'est toujours notre dévoué président qui s'engage pour le contrôle du miel de notre section. Il nous cite quelques chiffres: 11 contrôles pour 1494 kg, 191 ruches, 383 labels distribués. Taux d'humidité variant entre 14,5% et 18,4%. Un échantillon refusé avec 19,7%. Ces chiffres sont proches de ceux de 1997. Notre taste miel conseille à chacun de faire contrôler son miel car c'est tout de même un plus.

4. Elections

4.1. De la commission de vérification des comptes

M. le président demande des propositions. Chacun regarde son voisin de façon interrogative et pour la première fois de la soirée le silence est vraiment complet. Le secrétaire propose de reconduire la commission 98 qui est maintenant bien rodée et donne entière satisfaction. Mise aux voix cette proposition fait immédiatement l'unanimité. La commission est donc formée de Laurent Bertholet, rapporteur, Nelly Blotin, vérificatrice et Bernard Favre, suppléant. Félicitations à tous pour cette brillante élection.

4.2. Des délégués FV et SAR

Pour la fédération vaudoise, MM. Liotard et Jean-Daniel Bertholet font une brillante élection. Pour la SAR: MM. Jean-Daniel Wyss et Laurent Bertholet font l'unanimité. Le président remercie ces nouveaux élus pour leur dévouement.



5. Activités 1999

M. le président propose de reconduire les activités comme en 1998 soit: 1 cours d'élevage, 1-2 cours de vulgarisation, broche d'été (20 juin à Apples), 1 visite de rucher, soirée d'automne le 26 novembre au local habituel. Ce programme ne suscite ni question ni opposition, il est accepté par l'assemblée.

6. Propositions du comité

6.1. Course 99

Notre guide demande à l'assemblée si elle souhaite l'organisation d'une course en 1999. Le oui fait immédiatement l'unanimité pour une course d'un jour. Le secrétaire demande s'il serait possible de partir en course un jour de semaine en lieu et place du traditionnel samedi, car il est alors plus facile de visiter une entreprise. Cette proposition provoque quelques discussions en petits comités. Mise aux voix, c'est le « jour de semaine » qui l'emporte par 14 voix contre 2.

6.2. Nouvelles de la FVA

M. le président nous parle de l'organisation du Comptoir à Lausanne. La Fédération y tient un stand. Il toujours difficile de recruter du personnel. Dès cet automne chaque section tiendra le stand pour une journée et vendra son propre miel. Pour notre société le tirage au sort nous a donné le samedi du Jeûne, soit le 18 septembre. Nous cherchons des bonnes volontés en temps utile. M. Favre demande si ce stand est vraiment nécessaire. M. le président lui répond qu'il s'agit avant tout de se faire connaître, question de marketing. M. Morel nous donne quelques explications concernant le stand des apiculteurs lors de l'exposition de Cossonay. Il pense qu'un tel stand est payant à longue échéance. Le maître de cérémonie passe ensuite la parole au secrétaire pour quelques explications concernant le futur « Label FVA ». Ce bref exposé provoque à nouveau des discussions en petits comités. Jean-Claude nous explique encore le mode de financement et insiste sur le profit que pourront en retirer les utilisateurs. D'autres pays utilisent déjà ce mode de faire avec succès, chez nous ce n'est que le début mais les apiculteurs du Pays-d'Enhaut utilisent déjà un label de qualité avec succès. Notre ami Bernard Favre reste sceptique et pense qu'il s'agit, avant tout, d'une mode passagère. Qui a tort, qui a raison: l'avenir nous le dira. Mais au moins essayons de faire quelque chose car le pire serait de subir. Jean-Claude nous signale encore un cours pour débutants qui sera mis sur pied par la FVA en fin d'année et début de l'an 2000.

7. Etat sanitaire des ruchers de la section

M. Brand se présente tout d'abord à l'assemblée comme nouvel inspecteur, il a remplacé M. Morel appelé à d'autres fonctions. Il nous signale avoir contrôlé 250 colonies dans son secteur et les avoir trouvées en bonne santé et exemptes de loque. Il a identifié 3 ruchers sauvages et demande à chacun de bien vouloir signaler de tels apiers à l'inspecteur, car celui-ci est bien évidemment dans l'impossibilité de battre la campagne à la recherche de ces derniers. M. Morel nous signale plusieurs cas de loque à Montricher et souligne les difficultés d'assainissement des ruchers atteints. Il conseille à chacun de changer régulièrement ses cires. Notre président, par ailleurs responsable de la vulgarisation FVA, constate que les cours de vulgarisation font défaut justement à Cossonay. Y aurait-il un rapport de cause à effet? Il remercie les inspecteurs pour leur engagement et leur dévouement à la cause apicole.

8. Divers et propositions individuelles

Tout d'abord il est question du sucre « Pernambuco ». Le secrétaire se dit dépité par cette organisation et annonce que la société ne centralisera plus les commandes. En effet malgré au moins 50 essais téléphoniques et de nombreux fax il a été impossible d'assurer la livraison. Par contre une commande globale de cire Meier et de bocaux sera organisée. Le comité gardera toutefois le problème du sucre à l'œil.

- M. Fernand Bovy nous donne quelques nouvelles de la SAR :
- 4 membres à renouveler ce printemps, soit 1 GE, 1 FR, 1 VS, 1 NE;
 - la SAR prépare quelque chose pour l'an 2000;
 - la SAR prépare aussi les festivités de son 125^e anniversaire pour 2001. Donc du pain sur la planche.

Notre président incite nos délégués à soutenir le candidat officiel de la Fédération valaisanne au détriment d'une éventuelle candidature sauvage. Le secrétaire signale la mi-été du 30^e de la station de Vermeilley pour le 17 juillet.

La parole n'étant plus demandée, M. le président peut clore la séance à 21 h 41. Il invite chacun pour la verrée traditionnelle afin de fêter dignement nos nouveaux verres. Jean-Jacques en organise la distribution et le succès est immédiat.

Le président: J.-Cl. Rossier. Le secrétaire: J.-D. Bertholet

À LOUER,

éventuellement à vendre

un rucher (16 ruches)

Equipement et matériel à disposition.

Prix intéressant.

Lieu: Villaz-St-Pierre (FR).

Tél. (026) 477 35 33.

À VENDRE

caisse à essaim

superlégère, au prix avantageux de Fr. 98.- (+ port et emballage).

Ouverture rapide du couvercle et sol, en bois.

Constructions de ruchers

Jean Habegger, 2747 Corcelles.

Tél. + fax (032) 499 95 60 / 499 99 70.

A VENDRE

ruches neuves pastorales, toit plat ou chalet, 10 ou 12 cadres DB, rapport qualité-prix sans concurrence, par ex. Fr. 142.- pour DB past. 10 cadres (y compris une hausse et tous les cadres montés) + tout le matériel apicole: prix courant sur demande.

Le sirop de nourrissage **API-NOURRISSEMENT (composition proche de celle du miel, 76% matière sèche)** convient particulièrement pour nourrissage et stimulation. Peut être utilisé tôt et très tard dans la saison, ne nécessite pas d'évaporation, pas de perte de poids, pas de pillage. Prix très intéressant. Inodore, vous pouvez même nourrir à midi.

Jean-Pierre Amaron, matériel apicole, miels, « En Corjon », 1026 Echandens, attention nouveau tél. (0033) 381636867; par commande, 3 minutes de conversation offertes.

